

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1363 accordant autorisation d'ouverture d'un dépôt de médicaments à Tadiourah

n° 1363

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juillet 1967

Numéro JO
n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro
5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Ali Gadilleh est autorisé à ouvrir et à exploiter un dépôt de médicaments à Tadjoura dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 55-1122 du 16 août 1955 fixant les modalités d'application de la loi n° 54-418 du 15 août 1954 étendant aux Territoires d'Outre-Mer, au Togo et au Cameroun certaines dispositions du Code de la Santé publique.